

Conditions d'application de la convention IRCA - PCT68

Code produit : PCT68

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Drigeants, managers et collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Appliquer les règles de gestion dans le cadre de la convention IRCA
- Appliquer les règles de gestion des dossiers au-delà de 5% d'AIPP et en cas de décès
- Se perfectionner dans les points particuliers propres aux recours en contribution

Programme de la formation

1. Règles communes de gestion particulières

- Gérer les cas de non garanties et non assurance
- Gérer les cas spécifiques de mandat, reprise de mandat
- Analyser et revendiquer le mandat en cas d'AIPP supérieure à 5 % ou de décès pour toutes les typologies d'accident
- Évaluation du dommage corporel

- Opposabilité des conclusions entre assureurs
- Aggravation de l'état de la victime

2. Recours en contribution

- Déterminer le droit à recours en convention et droit commun
- Gérer les cas spécifiques de recours en contribution
- Délais de présentation et unicité de recours
 - Sanctions
 - Forclusions
- Action en remboursement
 - Reprise de mandat
 - Action judiciaire
- Étude de la procédure de résolution des litiges et de saisine de la commission de conciliation

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Brainstorming en sous-groupes